

## Pour nous contacter

Vous rencontrez des difficultés pour remplir votre demande, contacter votre correspondant retraite, son nom et n° de téléphone figurent sur les courriers qui vous ont été adressés.

Pour obtenir des informations complémentaires, la Retraite des Mines met à votre disposition :

4 **un service de renseignements par téléphone** : 01 58 50 27 09

4 **le site Internet**, [www.retraitedesmines.fr](http://www.retraitedesmines.fr)

**Vous y trouverez :**

- des informations sur le régime et ses instances,
- de la documentation liée aux prestations vieillesse/invalidité et vous pouvez nous adresser des questions par courriel.

**Vous pourrez également accéder à nos services en ligne et ainsi :**

- consulter une information personnalisée (identité et situation, paiements détaillés des douze derniers mois, montant imposable)
- éditer des attestations de paiement
- télécharger des imprimés de demande, des brochures d'information...
- déclarer votre changement d'adresse sur [mon.servicepublic.fr](http://mon.servicepublic.fr), le site Internet des démarches en ligne de l'administration française



# L'allocation pour enfant à charge

## Dossier de demande

 **Une notice explicative pour vous aider dans vos démarches ainsi que la liste des pièces justificatives à joindre à votre demande**

 **La demande d'allocation pour enfant à charge à compléter et à retourner à l'adresse indiquée en bas de cette page.**

Caisse des Dépôts  
Direction des retraites et de la solidarité - Établissement Angers/Paris  
2, avenue Pierre Mendès-France  
TSA N°61348  
75914 Paris cedex 13

## I Informations générales

### La demande

L'allocation pour enfant à charge peut vous être accordée aux conditions suivantes :

- I être titulaire d'une retraite minière personnelle ou de réversion
- I avoir à charge un ou plusieurs enfants de façon effective ou permanente
- I résider ainsi que l'(les) enfant(s) en France ou dans un pays de l'Union Européenne

Vous préciserez sur le formulaire votre situation familiale et mentionnerez l'identité de votre conjoint ou de la personne avec qui vous vivez.

ces renseignements sont utiles pour déterminer vos droits au regard de chaque enfant indiqué sur la demande.

### Enfant(s) à charge

Ouvre droit :

- I tous les enfants à votre charge : les vôtres (légitimes, naturels, adoptés), ceux de votre conjoint, ainsi que les enfants recueillis.

Pour les enfants recueillis, vous complétez les renseignements concernant la situation de chaque enfant, ainsi que celle du ou des parents de l'enfant.

Pour les enfants à charge âgés de 16 à 20 ans, vous devrez joindre les justificatifs de situation. cette situation fait l'objet d'un contrôle annuel.

### Perception des prestations familiales

Si vous percevez des prestations familiales, vous devez les déclarer et joindre à votre demande la photocopie de l'attestation délivrée par la caisse d'allocations familiales.

## I Informations pratiques

- ° complétez bien toutes les rubriques de la demande. ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits
- ° N'oubliez pas de joindre à votre demande toutes les pièces justificatives demandées
- ° N'omettez pas de dater et signer la demande
- ° Si vos droits vous sont reconnus, cette Allocation vous sera versée en même temps que votre retraite

JUSTIFICATIFS À JOINDRE	L'ORIGINAL ou une PHOTOCOPIE LISIBLE de :
<b>I DANS TOUS LES CAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Votre livret de famille tenu à jour, ou un extrait d'acte de naissance établi au nom de chacun des enfants</li> <li>° Une photocopie de l'attestation de droits jointe à votre carte d'assuré social mentionnant l'enfant en tant qu'ayant droit</li> </ul>
<b>I SI VOUS PERCEVEZ DES PRESTATIONS FAMILIALES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° La photocopie de l'attestation de paiement des prestations familiales versées par votre caisse d'allocations familiales</li> </ul>
<b>L POUR LE(S) ENFANT(S) RECUEILLI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° La décision de justice vous confiant l'enfant</li> </ul>
w Parent(s) décédé(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Extrait d'acte de décès</li> </ul>
w Le père ou la mère n'a pas les moyens d'aider son ou ses enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Toutes pièces en votre possession justifiant sa situation (attestation maladie, attestation d'absence d'indemnisation, attestation de l'assedic, etc...)</li> </ul>
w Le père ou la mère ne verse aucune participation financière et vous avez engagé une action en justice pour obtenir la fixation d'une pension alimentaire ou la révision du jugement	<ul style="list-style-type: none"> <li>° certificat du tribunal de grande instance attestant qu'une demande de pension alimentaire à été déposée auprès du juge aux Affaires familiales</li> </ul> <p><b>ou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° L'attestation de l'avocat ou copie de la convocation au bureau d'aide juridictionnelle</li> </ul>
w Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>° copie de jugement</li> </ul>
w Le jugement a fixé une pension mais elle n'a jamais été payée ou elle ne l'est plus depuis au moins 2 mois consécutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Original du ou des jugements</li> </ul>
w Le jugement a fixé une pension alimentaire mais elle est payée partiellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Un courrier établi par vous même indiquant les dates et les montants des versements</li> <li>Original du ou des jugements</li> </ul>

I Pour le(s) enfant(s) à charge ÂGÉ(S) DE 16 À 20 ANS	Limite d'âge	JUSTIFICATIFS de SITUATION
Enfant à la recherche d'un premier emploi	moins de 17 ans	Inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi
Enfant en apprentissage ou en stage de formation professionnelle	moins de 18 ans	contrat d'apprentissage et justificatif de salaires La condition d'enfant à charge est réputée acquise seulement si la rémunération mensuelle de l'enfant ne dépasse pas 55% du SMIC
Étudiant	entre 16 et 20 ans	Un certificat de scolarité établi par l'établissement fréquenté par l'enfant
cas particulier : enfant ayant dû interrompre ses études pour cause de maladie	prolongation du droit jusqu'à 21 ans	<p>Tout document pouvant justifier la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit deux attestations établies respectivement par le médecin de l'hygiène scolaire et par le chef d'établissement fréquenté par l'élève au moment où il atteint son 20ème anniversaire. ces attestations doivent préciser que le retard scolaire est dû à la maladie.</li> <li>- soit la notification établissant que l'affectation a donné lieu à un examen spécial du bénéficiaire</li> </ul> <p>dans tous les cas, le dossier devra être soumis au Médecin-conseil national qui devra établir que cette affectation est à l'origine de l'interruption des études</p>
Enfant atteint d'une infirmité ou d'une maladie chronique	moins de 20 ans	certificat médical établi par le médecin traitant

## ‘ DÉCLARATION SUR L’HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande. Par ailleurs, je prends l'engagement de faire connaître à Retraite des Mines toute modification qui pourrait intervenir dans ma situation, celle de mon conjoint et celle des enfants.

À ..... le .....

Votre signature

Signature de votre conjoint

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée Caisse des Dépôts). Les données collectées ont pour finalité Gérer les retraites. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la Caisse des Dépôts est soumise. Vos données sont conservées selon les modalités suivantes :

- Le contrat d'un ayant-cause (1) est à conserver 10 ans après le décès de l'auteur et jusqu'à 105 ans après sa naissance.
- Le contrat d'un auteur est à conserver 10 ans après son décès, jusqu'à 105 ans après sa naissance et tant qu'un contrat d'un ayant-cause est encore conservé
- Les données propres de l'auteur sont à conserver tant qu'il reste un contrat conservé rattaché à ce dernier.

Vos données ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Le traitement de vos données personnelles ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr) ou par écrit à l'adresse suivante ; Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 6, place des citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide. Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante :

<https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-gestion-des-retraites>. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donneespersonnelles>. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL). »

## ‘ VOUS VENEZ DE REMPLIR VOTRE DEMANDE

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE À VOTRE DEMANDE, les justificatifs demandés en page 3 de la notice explicative.



## DEMANDE D'ALLOCATION POUR ENFANT À CHARGE

(article 141 du décret du 27 novembre 1946 modifié)

### PARTIE RÉSERVÉE À RETRAITE DES MINES

N° retraite : .....

Affaire suivie par : PMG : ..... Téléphone : .....

## ‘ VOTRE IDENTITÉ

Madame  Monsieur

Nom de famille (de naissance) : ..... Nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

Prénom(s) (souligner le prénom courant) : .....

N° de Sécurité Sociale

.....

N° retraite des Mines

.....

Téléphone ..... courriel : .....@.....  
(pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

## ‘ VOUS VENEZ DE REMPLIR VOTRE DEMANDE

## ‘ SITUATION DE FAMILLE

Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e) , Séparé(e) de corps  , Séparé(e) de fait  , Veuf (ve)  ,

depuis le | | | | | | | | depuis le | | | | | | | |

Vie maritale  Vous avez conclu un PACS

depuis le | | | | | | | | depuis le | | | | | | | |

## ‘ VOTRE CONJOINT(E)

Nom de famille (de naissance) ..... Nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

Prénoms (souligner le prénom courant) : .....

date de naissance : ..... Nationalité : .....

commune de naissance : ..... département : ..... Pays : .....

Pour Paris, Lyon et Marseille, préciser l'arrondissement

N° de Sécurité Sociale

.....

N° retraite des Mines

.....

**‘ ENFANT(S) À CHARGE**

**U Mentionner tous les enfants à votre charge : le(s) votre(s), ceux de votre conjoint, les enfants recueillis**

Nom et prénom	Lien avec le demandeur <i>Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, enfant du conjoint...</i>	Date de naissance	Vit-il avec vous ?		À votre charge depuis le ?
			OUI	NON	
.....	.....	.....	q	q	.....
.....	.....	.....	q	q	.....
.....	.....	.....	q	q	.....
.....	.....	.....	q	q	.....
.....	.....	.....	q	q	.....
.....	.....	.....	q	q	.....

**‘ ENFANT(S) RECUEILLI(S) À CHARGE**

**U Pour chaque enfant recueilli ou de votre conjoint(e), indiquer la situation du (des) parent(s) de l'enfant**

	Prénoms du ou des enfant(s) concerné(s)
q Le père N'a pas reconnu l'enfant q La mère	
q Le père Est décédé(e) depuis le ..... q La mère	
q Le père Est absent(e) du foyer depuis le ..... q La mère	
q Le père N'a pas les moyens matériels d'aider l'enfant depuis le .....  Précisez sa situation	

**U Vous n'avez pas obtenu de décision de justice**

- Le père } ne verse aucune participation financière depuis le \_\_\_\_\_
- La mère }
- Vous avez engagé une action en justice pour fixer une pension alimentaire
- Vous n'avez pas engagé d'action en justice pour fixer une pension alimentaire

**U Vous avez obtenu une décision de justice**

- Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire. Avez-vous demandé la révision du jugement ?  OUI  NON
- Le jugement fixe une pension alimentaire mais :
  - la pension n'a jamais été payée
  - la pension n'est plus payée depuis le \_\_\_\_\_

**‘ SITUATION PERSONNELLE DE CHAQUE ENFANT ÂGÉ DE 16 À 20 ANS**

**U Indiquer pour chaque enfant sa situation et adresser les pièces justificatives (voir la notice explicative)**

**Situation de l'enfant âgé de 16 à 20 ans (cochez la case correspondante)**

Prénom de l'enfant	Scolarisé (lycéen, étudiant)	demandeur d'emploi à la recherche d'un premier emploi	En apprentissage, en stage de formation professionnelle, en réinsertion sociale	Sans activité	Autre situation (préciser laquelle)
.....	q	q	q	q	q
.....	q	q	q	q	q
.....	q	q	q	q	q
.....	q	q	q	q	q
.....	q	q	q	q	q
.....	q	q	q	q	q

**‘ PERCEVEZ-VOUS DES PRESTATIONS FAMILIALES**

Ne bénéficie pas des prestations familiales (*préciser le motif*)

.....  
 .....  
 .....

Bénéficie des prestations familiales \* pour :

la totalité des enfants mentionnés

pour..... enfant(s)

prénoms des enfants concernés : .....  
 .....  
 .....

dernier montant mensuel versé y compris les majorations .....

Bénéficie de l'allocation de soutien familial depuis le : .....

Prénom de l'enfant	dernier montant mensuel versé	Enfant privé de l'aide	
		de l'un de ses parents	des deux parents
.....	.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
.....	.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
.....	.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**\* N'oubliez pas de joindre la photocopie de paiement des prestations familiales versées par la Caisse d'Allocations familiales**